

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-01-019

Objet : Budget microcentrales : Approbation du budget primitif 2021

Rapporteur : Natacha Rivas, Adjointe au Maire.

Le projet de budget primitif (BP) des microcentrales pour 2021 a été présenté lors de la Commission des finances du 21 janvier dernier.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif des microcentrales pour l'année 2021, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 817.74 €	143 817.74 €
Section d'investissement	140 917.74 €	140 917.74 €
TOTAL	284 735.48 €	284 735.48 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le 02/02/2021

ID : 073-217303064-20210128-21_01_019-DE



Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 21 janvier 2021,
Où l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 817.74 €	143 817.74 €
Section d'investissement	140 917.74 €	140 917.74 €
TOTAL	284 735.48 €	284 735.48 €

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/02/2021

Affichage : 02/02/2021

Valloire, le 02/02/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.